

« L'archivistique est-elle une science ? »

Réactions aux journées d'études organisées par l'École des chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne (salle Louis-Liard) les 30 et 31 janvier 2003.

Christian HOTTIN*

Les récents colloques consacrés aux archives ont souvent partie liée avec la réflexion politique, que se soit pour évoquer les questions sensibles de l'histoire contemporaine (*Transparence et secret* ou *Archives « secrètes », secrets d'archives*) ou pour plaider en faveur d'une vraie politique des archives (*Les Français et leurs archives*). Celui-ci offrait aux participants d'explorer une autre voie, moins fréquentée, celle de l'épistémologie. Las, ce rendez-vous de l'archivistique et de la science a en partie échoué : les pistes les plus intéressantes n'ont été explorées que tardivement. On se réjouira toutefois de trouver leurs prolongements dans le colloque du Lahic : *Le lieu de l'archive* (EHESS, juin 2003).

C'est une bonne idée qu'un colloque en forme de question. Que la représentante de l'une des institutions organisatrices y apporte une réponse dès l'introduction en est une moins bonne, et l'auditeur sent poindre en lui un léger malaise, encore fugace. Sans doute, la solennité du lieu choisi, saint des saints de la Sorbonne positiviste, Pascal et Richelieu sur les murs, L'étudiant méditant sa thèse au plafond¹, tout cela aurait dû inciter à la prudence. Eh quoi ! Marchons... Et précisons d'emblée que plusieurs participants ont cru bon de répondre – positivement – à la question de manière tranchée et définitive, parfois dictionnaire à l'appui. En fait, dans le choix des titres de parties comme dans leur agencement, tout laisse penser que la réponse était donnée d'avance, bien que le terme « science » y soit diplomatiquement remplacé par celui de discipline : mais voyons plutôt de quoi il s'agit.

Un grand établissement d'enseignement supérieur, où l'archivistique est enseignée et qui contribue à la formation de nombre de conservateurs d'archives, et une association professionnelle organisaient cette rencontre. Chaque demi-journée était consacrée à un thème, abordé le premier jour sous forme de communications individuelles et, le second jour, à travers une série de tables rondes. Pour la première matinée, c'était « l'invention de l'archivistique » avec,

* Chartiste et conservateur du patrimoine, Christian Hottin travaille aux Archives nationales depuis deux ans.

1. Il s'agit d'*Un jeune disciple méditant sa thèse tandis que l'Histoire et la Philosophie lui découvrent la Vérité*, une œuvre de François Schommer (1850-1935).

en contrepoint à « l'élaboration de la doctrine française », des regards italiens et autrichiens sur la constitution et l'évolution de la discipline. Après l'approche rétrospective venait l'analyse contemporaine, avec « les fondements de la discipline dans le contexte actuel ». On put alors aborder les questions essentielles (l'élaboration des normes, les relations avec le record management), délicates (les tris et les éliminations) ou difficiles (les documents électroniques). Autant de points qui soulevaient effectivement nombre de questions, totalement pertinentes par rapport à l'interrogation initiale.

On pourrait en dire autant avec les tables rondes du lendemain matin, entièrement consacrées aux relations avec les disciplines voisines – terme neutre et opportun pour éluder les relations d'interdépendance et de subordination : « Archivistique et sciences humaines » et « Archivistique et sciences de l'information ». Enfin, avec « Les lieux de la recherche en archivistique », furent évoqués les problèmes de diffusion des recherches en archivistique, tandis que la dernière table ronde ouvrait des horizons trop longtemps différés, en abordant « Les nouveaux lieux de la recherche ».

Bruno Delmas, professeur à l'École des chartes, inaugurait la première séance de travail en présentant les fondements de la doctrine française. Il décrit l'évolution de la discipline sous la forme d'une conquête de l'autonomie faisant passer l'archivistique de son statut de science auxiliaire de l'histoire à celui de projet autonome. La mutation originelle serait contenue dans les textes réglementaires de 1839-1844, porteurs du principe de respect des fonds, qui lui apparaissent comme la « révolution copernicienne » de l'archivistique. Le caractère scientifique se renforce avec la *Gazette des Archives* à partir de 1934, tandis que les années soixante constituent un âge d'or qui culmine en 1970 avec la publication du *Manuel d'archivistique*² : telles sont pour Bruno Delmas les « trente glorieuses de l'archivistique ». *Quid* de la période contemporaine ? Selon lui, le titre choisi pour l'ouvrage qui remplace le *Manuel*, la *Pratique archivistique française*³, marque un recul des certitudes. En outre, l'usage croissant du mot « archive » en remplacement de pluriel traditionnel montre les doutes de la profession.

L'intervention de Paola Carucci (Rome, Sapienza) offrait le double intérêt de présenter un regard venant d'un autre pays et issu d'une autre discipline, puisqu'elle s'attachait à retracer aussi bien l'évolution récente de la diplomatique que les liens entre cette discipline et l'archivistique. Ainsi, elle décrit la crise épistémologique de la diplomatique et son dépassement grâce à une double extension (du champ chronologique et de l'objet), faisant apparaître

2. *Manuel d'archivistique, Théorie et pratique des archives en France*, ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, Sevpen, 1970, 806 p.

3. Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

implicitement qu'un renouvellement de l'archivistique ne peut venir que d'une réflexion interne à la discipline, et qu'il ne saurait naître de la seule confrontation des praticiens avec les évolutions quantitatives ou matérielles de l'objet d'étude.

S'esquissait donc une opposition entre approches statiques et dynamiques pour envisager le statut et le fonctionnement de la discipline archivistique. D'un côté une démarche comparative, de l'autre la célébration des grandes heures d'une histoire glorieuse, comme peuvent le suggérer les expressions à connotation valorisante souvent employées. Il semblerait donc que la scientificité d'une démarche se manifeste à partir d'un acte fondateur (en l'occurrence un règlement administratif), qu'elle se diffuse à travers un enseignement et une revue, et qu'elle aboutisse à la publication d'ouvrages (guides ou manuels) qui reprennent les dispositions réglementaires tout en fournissant une méthode de travail sur des sujets variés.

Après avoir interrogé la scientificité de la démarche archivistique en fonction de critères historiques, institutionnels et professionnels, la deuxième séance de travail se proposait d'étudier le discours archivistique contemporain à travers plusieurs grands objets : normes de description, organisation et gestion des documents, tri et évaluation, évolution de la doctrine face aux documents électroniques.

Assez hésitant sur le statut scientifique de l'archivistique, Erik Ketelaar, de l'université d'Amsterdam, faisait remarquer dans sa conférence introductive aux débats de l'après-midi que le savoir archivistique se construisait essentiellement autour des questions « quoi ? » et « comment ? », mais rarement autour de la question « pourquoi ? ». On pourrait ajouter que pour tout projet scientifique, mais singulièrement pour une science ayant trait à l'humain, l'absence de cette troisième interrogation pose de singuliers problèmes, lesquels se sont manifestés clairement lors des différents exposés. Jamais, parmi les grands thèmes de la recherche archivistique contemporaine n'est apparu le « pourquoi ? » des archives. L'archive semble aller de soi et cette évidence n'est jamais remise en cause, pas plus que ne sont questionnés la nature et le contexte d'élaboration des pratiques normatives et sélectives mises en œuvre dans les institutions archivistiques. Il est bien plutôt question du « pour quoi faire ? » (dans le tri et les éliminations). Quant au « comment ? », il est le plus souvent un « comment faire ? » (dans les normes ou le rapport aux documents électroniques), comme si l'observation des phénomènes archivistiques ne pouvait être conduite dans une intention purement spéculative, sans but pratique ou didactique (tableaux de gestion, plans de classement...).

Dans un premier temps, Bruno Galland, chef de la section ancienne des Archives nationales, a analysé les démarches scientifiques dans l'élaboration des normes de description et conclu de cette présentation au caractère scien-

tifique des normes en question. Selon Françoise Banat-Berger, des archives du ministère de la Justice, les documents électroniques ne remettent pas en cause les fondements de la doctrine archivistique, qui sort même renforcée de leur développement, en particulier pour tout ce qui a trait aux normes. En revanche, l'intégrité physique des archives, jusqu'alors gage précieux de leur authenticité, disparaît avec le numérique, ce qui suppose l'élaboration d'autres outils critiques.

Vincent Doom, conservateur aux Archives du Nord, a dressé un tableau brillant et formel des théories en vigueur en matière d'évaluation, toutes constituées dans le but du tri et de l'élimination des documents n'ayant pas de « valeur seconde » : ici encore, on tente de déterminer quels pourraient être finalement les documents dotés d'une valeur historique et non d'étudier *in situ* les pratiques d'agents confrontés à leurs propres archives et mettant en place, selon leur propre système de valeurs et de construction de l'identité à travers les archives, une pratique de tri, de sélection et d'élection autonome (et forcément efficace, puisque totalement auto-normalisée).

Après l'histoire administrative présentée comme discours justificatif de la scientificité d'une pratique et la norme de description ou de tri érigée en critère d'appréciation de cette même scientificité, qu'allait-il en être de l'enseignement et de la recherche en archivistique, matrices principales d'élaboration des discours scientifiques dans nos sociétés ?

Les différents intervenants ont présenté l'histoire et le contenu des formations proposées. Dans tous les cas, il faut conclure à l'absence de véritable programme de recherche en archivistique. En effet, Catherine Mérot a souligné que c'était l'archivistique « appliquée » qui était privilégiée lors de la formation à l'INP⁴, tandis que Christine Nougaret reconnaissait qu'il n'y avait pas à l'École des chartes de thèses en archivistique⁵. Dans le cas des DESS, la finalité professionnelle des diplômés ne facilite pas le développement de la recherche. Cela est vrai pour les élèves, mais aussi pour les enseignants... chercheurs. Si Valérie Poinsothe a rappelé que l'enseignant en archivistique se doit de faire de la recherche, elle envisage ce devoir « soit en archiviste » (mais alors est-ce nécessairement de la recherche en archivistique⁶?) soit « en tant qu'archiviste » dans des programmes interdisciplinaires (on retrouve alors la configuration de travail classique où l'archiviste, tout en prenant part à un projet dont l'objet de recherche lui est partiellement extérieur, n'est, par définition, pas en mesure de construire son propre discours).

4. La partie théorique consiste en cours (méthodes de tri, méthodes de description, approche juridique) et la partie pratique en stages (archives départementales et missions des archives au sein des ministères).
5. Le nouveau contrat quadriennal de l'établissement devrait toutefois rendre possibles de tels travaux grâce à un programme de recherche dans cette discipline.

6. De fait, beaucoup d'archivistes qui font de la recherche publient plutôt des travaux historiques.

Compte rendu de colloque

Enfin, Anne-Marie Bruleaux, lors de la discussion, a fait remarquer que la situation d'enseignant chercheur, qui devrait en principe faciliter le travail personnel et la publication de ses résultats, avait pour effet pervers, en éloignant le conservateur⁷ du milieu des praticiens, de restreindre les possibilités de diffusion de ses recherches. En effet, c'est une caractéristique de l'archivistique française : sa doctrine s'élabore et se diffuse largement à partir de la sphère administrative, et la réflexion y est presque exclusivement le fait des praticiens. Cette réalité sociologique⁸, intuitivement connue de tous les intervenants, mais pour ainsi dire jamais explicitée (sauf par Bruno Delmas, qui l'explique par l'excellence desdits praticiens) a d'importantes conséquences sur l'écriture de l'archivistique (qui tend dès lors spontanément vers une mise en forme des résultats normative et réglementaire), sur l'élaboration de la doctrine (qui oriente la réflexion des agents de la recherche dans une direction opérative et non spéculative), sur le choix des objets d'étude (seront véritablement étudiées les archives entrant dans la sphère d'influence de l'institution archivistique et non celles qui n'ont pas vocation à rejoindre les lieux institutionnels de l'archive), et enfin influe de manière décisive sur l'idée de ce qu'est une science (où l'on voit qu'une science peut quasiment naître tout équilibrée d'un règlement administratif).

En introduisant le colloque, Élisabeth Very avait défini les sciences de l'information, la sociologie, l'ethnologie, l'histoire, comme des disciplines voisines et sœurs de l'archivistique. De fait, une part importante de la dernière journée était consacrée à d'autres points de vue sur l'archivistique.

À tout seigneur tout honneur, il faut commencer par l'histoire, ne serait-ce encore une fois que pour expliciter une idée partagée par tous sans qu'elle semble faire obstacle à la constitution de l'archivistique en tant que science dotée d'un projet autonome : l'archivistique trouve sa principale finalité dans le tri et la sélection des documents en vue de l'histoire. J'avoue peiner à imaginer une science dont le projet serait finalement de servir – de manière quasi-exclusive – une autre science. De fait, cet état de « relation privilégiée » entre histoire et archivistique a été repris par plusieurs intervenants, dont Serge Dauchy, tandis qu'Henry Rouso reprenait la thèse classique de la nécessaire aide professionnelle de l'archiviste à l'historien, que cette aide soit un métier, une science ou une technique...

Tentant de déjouer l'opposition traditionnelle entre archiviste et historien (qui dans ce secteur du savoir est la manifestation microcholine de l'opposition plus générale entre science et technique), Philippe Joutard a inclus les

7. Les enseignants chercheurs qui dirigent les formations en archivistique à l'Université sont presque tous d'anciens conservateurs.

8. Parmi les intervenants français, tous ceux qui présentaient une communication au titre de l'archivistique et non d'une autre discipline (histoire, histoire du droit, ethnologie, sciences de l'information) étaient des praticiens ou d'anciens praticiens.

archivistes dans la famille des historiens, en ceci qu'ils participent au processus d'écriture de l'histoire⁹. Finalement, il n'y avait rien de très neuf dans cet onzième chapitre d'un dialogue qui dure depuis un bon siècle.

D'autres approches devaient pourtant se révéler nettement plus fécondes. Lorsque Hubert Fourdin, de l'université de Bordeaux, a opposé la vision positiviste et réductrice du document et l'objet construit qu'est au contraire la recherche des processus d'information, il a levé un coin du voile qui pesait sur le colloque depuis la veille. Mais il fallut attendre la dernière table ronde et les interventions de Vincent Duclert, Philippe Artières ou Odile Welfel pour entendre enfin que l'archive n'était pas qu'une « source de sources », mais qu'elle était un « corps », « un corps qui bouge et occupe un lieu, un corps d'histoires collectives et singulières¹⁰ » et que ce corps « suscitait des pratiques » – ainsi donc il pourrait être autre chose qu'un objet de normalisation ? En touchant à son terme, le colloque abordait en fait son point de départ..., car ce corps qui bouge et que l'on bouge ne devrait jamais être envisagé séparément de l'être individuel ou collectif qui l'a produit, et avec lequel il entretient à jamais un lien organique. Or, si ce n'est sous l'appellation administrative de « producteurs », jamais ou presque il ne fut question en deux jours de ceux qui sont – rendons-leur leur vrai nom – les auteurs des archives. Silence assourdissant. Mutisme étonnant d'une discipline qui se fixe comme but, à travers le tri, la description et la conservation des documents, de donner à une société les moyens de s'informer sur le passé, et néglige largement d'étudier de manière systématique ceux qui pourraient l'informer dans le présent.

Que l'étude de l'histoire soit presque le seul chemin qui conduise aux archives dans notre pays n'est pas sans lien avec cette situation. Par la suite, les attitudes et les choix des archivistes sont polarisés par les rapports avec l'histoire et les historiens, ce qui n'est qu'une petite partie de l'histoire et de la sociologie des relations, riches mais difficiles, entre le métier qui caractérise les uns et la qualité qui définit les autres. Que les sciences sociales ou cognitives soient totalement absentes de la formation des archivistes est encore une bonne raison que l'on pourrait invoquer.

Mais les enseignements et leur contenu ne sauraient suffire à expliquer, en France en tout cas, l'inachèvement du projet scientifique de l'archivistique. Par leur orientation professionnelle, les écoles spéciales issues de la tradition française et qui entretiennent avec les administrations des liens structurels très forts sont en difficulté, tandis que les formations universitaires ne débouchent pas sur des projets de thèses, ce qui devrait être leur finalité.

9. Ce qui ne l'empêcha pas d'opposer souvent historiens et archivistes dans la suite de son exposé...

10. Le Lahic a depuis lors organisé, les 19 et 20 juin 2003, deux passionnantes journées d'études consacrées au lieu de l'archive.

Compte rendu de colloque

La question initiale du colloque laissait espérer l'amorce par une communauté d'un processus de réflexion sur elle-même et sur ses pratiques, et comme on le disait au début de cet article, poser la question était une bonne idée. Ne serait-ce que parce qu'elle en soulève immédiatement d'autres... À commencer par celle-ci : qu'est-ce, en ce cas particulier, qu'une science ? Ou, plus exactement, pour reprendre la formulation que m'a suggérée un ami : « Qu'est-ce que serait une définition opératoire de la science dans le cas de l'archivistique ? » Tenter d'y répondre supposerait de chercher à objectiver la perception que les archivistes ont de l'idée de science. On arrive alors à une autre question : quel est l'enjeu social de la question initiale du colloque, et quels sont les désirs ou les besoins de légitimation sous-jacents pour une communauté qui pose la question du statut scientifique ou non scientifique de sa pratique professionnelle ?

La composition des séances, le souci de trop d'orateurs de répondre par oui ou par non, mais aussi chez d'autres l'adoption implicite d'un postulat de départ reposant sur une réponse positive à la question posée, tout cela a fait de ce colloque un rendez-vous en partie manqué. Sans réflexivité, il n'y a guère d'objectivation possible des pratiques... et, partant de là, le projet scientifique d'une discipline est largement remis en question.